

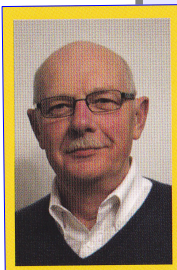


DINEAULT

N° 45
Septembre
Édition du
21 Septembre
2018

Bulletin Municipal

Le Mot du Maire



Philippe
BITTEL

La rentrée est là

Nous avons bénéficié d'un bel été, d'une météo clémente qui a permis à toutes et à tous de profiter de ce soleil radieux pour faire le plein d'énergie. Retrouvailles en famille ou entre amis, accueil des touristes, il y avait de l'animation dans notre commune. Tous n'ont pas la chance de prendre des vacances à cette époque ; les commerçants, artisans, aides aux personnes, service de santé, étaient présents pour répondre aux sollicitations. Le beau temps a permis aux agriculteurs de commencer la moisson avec quelques jours d'avance ; avec une particularité cette année : à plusieurs reprises une petite pluie est tombée en fin de semaine, ce qui leur a permis de « souffler » un peu...

Sommaire

P

Le Mot du Maire.

1

Rentrée Scolaire.
Travaux
Jardin/Mairie.

2

S'capade AG.
Gtion Mouvement.
Yoga – Agenda.

3

Théâtre.
Divers.
Etat-civil.

4

Conseil Municipal
Compte-Rendu.

5-6-7

Conseil Municipal
Complément.

8

Septembre, c'est surtout la rentrée des classes. Cette année nous revenons à la semaine de quatre jours dans nos écoles. Cette décision est le fruit d'une concertation avec l'ensemble de la communauté éducative et des délégués des parents d'élèves. A la rentrée 2018, 85 % des communes, représentant 80% des élèves, sont revenues à la semaine de quatre jours. Peu après son arrivée au ministère, Jean-Michel BLANQUER avait donné aux maires cette « liber-té nouvelle », dont ils se sont emparés massivement. L'abandon d'une demi-journée de classe satisfait les communes et les enseignants, mais nuit aux élèves en difficulté, (se désolent les experts). Et puisque nous parlons d'enseignement, il est bon d'évoquer les orientations que le Ministre de l'éducation nationale a glissé dans les cartables des enseignants et des élèves : l'apprentissage de la lecture, l'enseignement de la grammaire et du vocabulaire, l'enseignement du calcul et la résolution des problèmes à l'école élémentaire.

Globalement les objectifs sont : le dédoublement des classes de CP et de CE1 en réseau d'éducation prioritaire : effectif maximum de 12 élèves par classe, dispositif "Plus de maîtres que de classes". Une pédagogie et l'ajustement des programmes. Un renforcement de la maîtrise de la langue et l'amélioration de l'enseignement des mathématiques. La mise en place de nouvelles évaluations. Le retour de la méthode syllabique pour l'apprentissage de la lecture et une dictée quotidienne.,

Premières mises en œuvre de la réforme du lycée avec la réforme du baccalauréat, test de positionnement des élèves, accompagnement personnalisé des lycéens, 54 heures -à titre indicatif- consacrées à leur orientation.

Rythmes scolaires dans l'enseignement du premier degré (retour pour la quasi totalité des communes à la semaine de quatre jours, le "Plan mercredi").

Interdiction du téléphone portable - loi du 3 août 2018 relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire.

Concernant les écoles de DINEAULT, nous sommes heureux d'accueillir 104 enfants dont 51 à l'école Pierre Douguet et 53 à l'école Sainte Anne, et ce dans des classes multi-niveaux. Nous constatons une fois de plus la baisse de la démographie sur la commune. Pas de gros bouleversements mais il y a des changements d'affectations et quelques nouveaux arrivants parmi le personnel enseignant. La page 2 de ce bulletin vous en dit un peu plus.

Nous souhaitons aux personnes chargées de l'enseignement ou autres activités au sein de nos écoles, une bonne saison 2018/2019. Qu'ils sachent que la municipalité sera toujours à leur écoute pour le bien de nos enfants. Vous l'aurez compris, à Dineault l'éducation est notre priorité, si nous voulons donner à nos enfants toutes les chances de réussite pour leur avenir. Je sais que l'ensemble des personnels s'applique au quotidien à faire le nécessaire pour assurer leur bien être et leur sécurité et être à l'écoute de leurs besoins.

Photo Panoramique entête :
Place de la Mairie
Photo GLF .09.2018 .

Directeur de Publication :
Philippe BITTEL

Bulletin Municipal conçu,
réalisé et imprimé par le
« Comité de Rédaction »
Septembre 2018
29150 DINEAULT.

Site Internet : dineault.fr

Mairie

02.98.26.00.55 (Normal)

06.40.06.06.15 (Urgence)

Mairie-dineault@wanadoo.fr

**Vie Communale****La Rentrée Scolaire**Souriez,
c'est la
rentrée!

Comme chaque année à pareille époque le calme est rompu aux premiers jours de septembre ! Une nouvelle fois les cours des écoles s'emplissent de piailllements et de cris et parfois de pleurs.

Eh oui, la rentrée vient de faire son œuvre et il va falloir oublier le sable fin, la mer, les jeux, le « coucher tard », pour se consacrer à apprendre...

Cette année, et chacun l'aura remarqué, le décor s'est voulu plus engageant et plus rassurant. Sur l'initiative de Jean Luc VERBRUGGE (adjoint au Cadre de Vie), accompagné de Marianne MIOSSSEC (adjointe aux Affaires Scolaires), la Municipalité a souhaité donner un cadre moins stricte aux deux établissements scolaires de la commune. C'est ainsi que Pascal LE BLAYO, André GOURLAN et Gaë-

tan MIOSSSEC ont mis leur talent et leur travail en commun. Les résultats méritent des félicitations et que les œuvres soient pots de crayons, champs de « mines » ou totems, ils donnent un aperçu de l'imagination et du savoir-faire des services techniques municipaux. C'est ainsi que tout était en place pour accueillir parents et enfants dans chacune des deux écoles. Une nouvelle fois, quelques changements marquent la reprise des cours.

A l'école Pierre DOUGUET, Alison GOUEDIC a pris la direction de l'établissement et accueilli Aline LEPRAT nouvelle institutrice (CM1/CM2). Elle accompagnera Béatrice NEVEU (Maternelle) et Nathalie PELLENNEC (ATSEM)(1). Florence JACOB (remplaçante prochaine de Josette BLAIZE) et Nadine COENT assureront leurs fonctions habituelles. Quant à l'école Ste Anne, Jean-Noël LANGONNE remplace Véronique BILLON (ex-di-

Alison **GOUEDIC** et sa classe

rectrice promue à de nouvelles fonctions). Il conserve également la direction de Saint Joseph La Plaine à Châteaulin. L'équipe est largement restructurée avec les arrivées de Sarah RAGON secondée par Anne-France MIOSSSEC (ATSEM) pour la maternelle, Béatrice ALDRIN (CP/CE1), Annick FICHE titulaire d'un diplôme d'accompagnante éducatif et social sera AVS (2) tandis que Florence GAUDREFROY s'occupera de la garderie et du service à la cantine aidée par Florence JACOB. Josiane CHARRIER conserve son poste de secrétaire comptable. Nicole KERVELLA (CE1/CE2/CM1/CM2) demeure responsable de site.

Les effectifs des élèves scolarisés sur la commune connaissent une nouvelle baisse avec 53 enfants à l'école Sainte Anne et 51 à l'école Pierre DOUGUET soit un total de 104 contre 112 enfants à la rentrée 2017 (- 7%).

(1) **ATSEM** : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles – (2) **AVS** : Assistante de Vie Scolaire.

(Texte et Images : Guy LE FLOC'H)

Aménagements

Divers travaux d'aménagements et d'embellissement ont été initiés au cours des mois d'août et de septembre. **Le Jardin du Presbytère** : ses modifications sont en cours et la tranche de travaux qui vient d'être exécutée a pour but d'établir deux allées permettant une circulation plus aisée et l'accès plus facile aux installations. Chacun peut dorénavant accéder aux divers équipements (bancs, table de pique-nique...) ou profiter d'un espace de verdure, de calme et de sécurité. D'autres projets sont en cours et si vous avez des idées pour aménager ce lieu, n'hésitez pas à nous en faire part en contactant la Mairie. **La place de la Mairie** : deux raisons essentielles à son aménagement : la sécurité des



enfants et l'amélioration du stationnement handicapé. Depuis la mise en fonctionnement du restaurant scolaire, la traversée du CD 60 par les enfants est fréquente. Ainsi l'aire de regroupement qui vient de leur être consacrée facilitera le passage de la route. Quant à l'ajout d'une place de parking handicapé, celle-ci se révélera plus pratique et plus adaptée.





Vie Associative



Assemblée Générale



Samedi 1er septembre avait lieu l'Assemblée générale de l'association S'capade, à la salle de La Tour d'Auvergne. Près de 70 personnes étaient présentes pour assister au bilan de la saison. La Présidente, Christine PRIGENT a remercié toutes les personnes présentes à l'assemblée dont Jean-Luc VERBRUGGE, adjoint aux Associations ainsi que les bénévoles et donateurs de vieux journaux.

L'année qui s'achève a été marquée par un nombre important d'adhésions puisque 118 adhérents ont participé aux sorties et voyages. Le but de l'association est toujours le même : réduire le prix des sorties pour les adhérents afin qu'ils puissent participer aux voyages et ainsi créer de belles relations humaines. La collecte des vieux journaux et le vide-greniers annuel permettent de contribuer au financement de ces sorties. L'association est bien implantée dans le Porzay, la région de Châteaulin et également dans la presqu'île de Crozon. S'capade reste partenaire des « Randonneurs du Porzay » dont le président Jean-René LE DONGE a énuméré les activités, et de l'atelier « Bien-Être » présidé par Nicole DEBUIRE. Les finances présentées par Morgane LE MENN, trésorière, sont saines. La cotisation annuelle restera inchangée : 10€ / personne ou 15€ / couple. Isabelle SOUCI, secrétaire, a rappelé les sorties de l'an dernier, toutes très fréquentées : Balade sur la côte du Léon, séjour neige au Grand Bornand, visite de Poul Fetan et croisière sur la ria d'Etel et enfin, pour finir la saison, un week-end dans la région de Saumur.

Pour 2018-2019 sont déjà programmés : le 23 septembre : journée à St Nazaire pour visiter les chantiers navals, le 4 novembre le vide-greniers annuel, le 19 mai : journée sur l'île de Bréhat puis le 7 et 8 juin escapade parisienne et visite du marché de Rungis. Le bureau composé de Christine PRIGENT (Présidente) Isabelle SOUCI (Secrétaire), Morgane LE MENN (Trésorière), Marie-Hélène DERRIEN (Membre) reste inchangé ; s'est rajoutée cette année Françoise MARTIN (Membre). Toutes, sont ravies de l'excellente ambiance qui règne lors des sorties ou encore au sein de l'Association. En clôture, les participants ont fait honneur au buffet préparé par l'ensemble des adhérents. (Texte et Images : S'capade)



De gauche à droite : Isabelle SOUCI, Morgane LE MENN, Christine PRIGENT, Jean-René LE DONGE.



Généralités Mvt Sant Dispar

Le club SANT DISPAR a repris ses activités depuis le 5 septembre 2018. Il propose le **jeudi 27 septembre 2018** une journée découverte de la presqu'île de Crozon. Le programme de la journée est le suivant : Départ de Dinéault à 9 h 15, la Chapelle de Ste Marie du Ménez-Hom, le magnifique panorama sur la Baie de Douarnenez et la rade de Brest. Visite de la Biscuiterie de Camaret et Apéritif du Korrgan. Déjeuner à l'Hôtel Ste Marine de Morgat, Puis découverte de la presqu'île : Morgat, la Pointe des Espagnols, Camaret, les Alignements Mégalithiques de Lagadjar, la pointe de Penhir et les Tas de Pois. Arrêt sur le gigantesque Pont de Térénez, premier pont courbe à haubans avec les explications des défis et des enjeux de cette grande œuvre architecturale bretonne. Retour sur Dinéault vers 18 h 30. Il est nécessaire de s'inscrire d'urgence, si ce n'est déjà fait, auprès d'Aline LAINE au 02.98.26.02.75.

HISTOIRE DE BALLON :

Et puis souvenez-vous : Le 20 avril dernier nous avons fêté les 40 ans du Club à l'occasion de notre repas annuel. Un lâcher d'une cinquantaine de ballons lestés d'une étiquette avait donné le départ de cette journée. Les vents du sud les avait poussés vers l'océan, réduisant ainsi les grandes chances qu'ils puissent être trouvés. Pourtant, et très vite, l'un d'entre eux avait pris le large et atterri au bord de la mer sur un banc de galets entre ... l'Île des Pins et Yvenc (commune de Plougrescant) dans les Côtes d'Armor. C'est donc un habitant de Plouguil, François Le Floc'h qui, se promenant sur la plage le 1er juillet, (plus de 2 mois plus tard) a remarqué une étiquette accrochée à un ruban, hélas point de ballon ! Aimablement il nous l'a expédiée. A ce jour nous n'avons aucune nouvelle des frères du ballon. Mais nous gardons espoir...

(Texte : Aline LAINE)



YOGA

Le cours de yoga animé par Carole QUEINNEC Enseignante, «IMMANANCE YOGA» se déroulera désormais tous les mardis (sauf vacances scolaires) à 19h30 à la salle communale. Pour plus d'informations, vous pouvez la contacter au 06.08.95.57.39. ou contact@immanance-yoga.fr

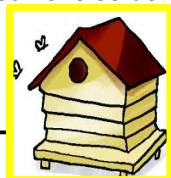


Agenda

Jeudi 27 Sept.: Réunion Associations (Calendrier 2018/2019) Salle TA. 18 h 00.
Mardi 9 octobre : Goûter des Aînés, salle TA 15 h 00. Inscript : jq 3 octobre (Mairie)
Samedi 29 Sept.: Journée nettoyage citoyen. RDV devant la Mairie 10 h 00.

**Vie Associative****THEATRE.**

Les ateliers théâtre reprennent pour les enfants et les adolescents avec de nouveaux projets de spectacles pour le mois de juin. La grande nouveauté de cette année est la **création d'un atelier adultes**. Venez explorer votre fibre artistique !!! La reprise pour les enfants a eu lieu le mardi 18 septembre à 17 h, le mercredi 19 à 14 h pour les adolescents et une réunion de présentation a été programmée le mardi 18 septembre à 20 h pour les adultes. Pour plus de renseignements veuillez contacter Sabine VOEGTLIN au 06 60 53 14 00. Nombre de place limité, merci de téléphoner pour les inscriptions. Les ateliers et réunions se dérouleront à la salle de la Tour d'Auvergne. (Texte et Affiche : Sabine VOEGGLIN)

**Divers****Ruchers – Déclaration.**

Élus et Administration souhaitent de nouveau le concours de toutes les municipalités bretonnes afin de réussir la déclaration 2018 des ruchers de notre territoire. Il s'agit des Élus des Groupements de Défense Sanitaire Apicole des 4 départements, des Élus de la section régionale apicole de GDS Bretagne et de la **DRAAF/SRAL** (Service Régional de l'Alimentation). Tout apiculteur, *même avec une seule ruche*, est en effet tenu de déclarer chaque année les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leur emplacement. La période de déclaration est fixée entre le 1er septembre et le 31 décembre 2018 pour la campagne écoulée. Cette déclaration doit se faire prioritairement en ligne via le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr. Elle permet en outre à l'apiculteur de suivre l'évolution du cheptel apicole, d'améliorer la santé des abeilles et de mobiliser des aides européennes. Contact : Régine PEUVREL Secrétaire Régionale Section Apicole GDS, Rue Maurice Le Lannou 35042 Rennes cédex. Tél : 02 23 48 26 17. Fax 02 23 48 26 01 Email : regine.peuvrel@gds-bretagne.fr. (Texte GDS Bretagne).

**Atelier mémoire.**

Le CCAS propose aux personnes de 55 ans et plus de participer à l'**Atelier Mémoire-Peps Eurêka** dont la première séance a lieu **le jeudi 27 septembre à 14h30, salle François Mitterrand, 1 rue de Brest, 29590 PONT DE BUIS LES QUIMERC'H**. Réparti sur 10 séances d'environ 2 heures, ce programme d'éducation à la santé, proposé par l'Association Santé Éducation et Prévention sur les territoires (Asept Bretagne), a pour objectifs d'aider à améliorer la qualité de vie et à préserver le capital santé des participants. Le but est de prendre soin de soi, acquérir de bons réflexes du quotidien, améliorer le fonctionnement de sa mémoire... Le CCAS prendra à sa charge le paiement de la participation financière de 20€ des Dinéaultais inscrits à ce programme. (Voir Mairie). (Texte : CCAS Hélène POULIQUEN).

**Taxe de Séjour**

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes Pleyben-Châteaulin-Porzay a institué une taxe de séjour au réel sur l'ensemble de son territoire (hors la commune de Saint-Nic). Toute personne qui offre, en location permanente ou saisonnière, une ou plusieurs chambres meublées situées chez l'habitant ou un meublé (villa, appartement ou studio meublé) doit en faire la déclaration préalable, avec accusé de réception, auprès de sa mairie. Dans le cadre de la gestion des taxes de séjour, une nouvelle téléprocédure a été mise en place à l'échelle de la communauté de communes et propose désormais d'effectuer sa déclaration préalable des locations de courte durée par le biais de ce dispositif directement en ligne 24h/24h. En fin de procédure, un récépissé est automatiquement généré et transmis à l'hébergeur par voie électronique. Simultanément, la mairie reçoit l'information lui indiquant l'arrivée d'une nouvelle déclaration. Le gestionnaire de la taxe de séjour reçoit également l'information, le flux d'échange est alors simplifié et immédiat. <https://auneporzay.taxesejour.fr/se-declarer>. Pour toute question sur la taxe de séjour, contactez-nous : mail : auneporzay@taxesejour.fr. Par téléphone. **02 98 16 14 00 (#4)** (Texte : CCPCP Virginie CARIOU).

**Secours Catholique**

En cette période de rentrée, le groupe local de Châteaulin du **Secours Catholique-Caritas France** vous invite à venir découvrir leurs activités. Informations : le vendredi 28 septembre de 9h30 à 16 h 30 au Juvénat, à Châteaulin. Réservation : 02 98 55 60 80. Mail : formationsc@gmail.com

**Etat-Civil (1)**

(1) : La réglementation générale européenne sur la protection des données (RGPD) relative aux collectivités locales impose un certain nombre de règles prudentielles. Les adresses ne figureront plus dans ce relevé d'état-civil.

Naissances :

03/07 : Milo **BONVOUST BERNAT**
15/07 : Mallory **ZAOUIA**
05/08 : Antoine **LE BIHAN**
22/08 : Éthan **NÉRO SELLIN**

Mariages :

09/06 : Léa **AVOME MVE** et Michel **HERRI**
23/06 : Isabelle **HELIES** et Dominique **GOREL**
07/07 : Hémeline **ANGIN** et Eric **ROUSSET**
25/08 : Christiana **ZEH N'NANGA** et Frédéric **HERRI**

Décès :

22/07 : Annick **LE DRENN** épouse **MIOSSEC**
21/08 : Jean **LE DUFF**
27/08 : Simone **ROLLAND** épouse **KERSALÉ**



- I. **Approbation du compte rendu** : Conseil Municipal du 31/05/2018. (*Unanimité*)
- II. **Secrétariat du Conseil Municipal** : assuré par Hélène POULIQUEN Adjointe au maire. (*Unanimité*).

III. **Motion de soutien au financement du 11ème programme pluriannuel d'intervention :**

Par courrier en date du 25 mai 2018, le Président du Comité de bassin de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Monsieur Thierry BURLOT, alerte la Commune sur les changements apportés par la loi de finances initiale pour 2018 sur le financement des missions qui seront assurées dans le cadre du 11ème programme pluriannuel d'intervention de l'Agence de l'Eau (période 2019-2024). Ainsi, les recettes des agences de l'eau vont diminuer alors qu'elles vont désormais prendre en charge des dépenses qui étaient auparavant assurées par l'État. Dans le même temps, les missions des agences de l'eau sont élargies. En conséquence, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne prévoit une baisse de 25% sur le montant des aides qu'elle est susceptible d'accorder aux collectivités territoriales et autres acteurs économiques du bassin. Face à ces changements, le Comité de bassin Loire Bretagne a adopté le 26 avril 2018 une motion dans laquelle il **MANIFESTE** son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans, **EXIGE** que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11e programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin, **CONTESTE** l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'État qui prend effet à compter de 2018, **EXIGE** que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11es programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention, **SOUHAITE** participer aux Assises de l'eau et **ATTEND** qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever. (*Unanimité*).

IV. **CCPCP – Avis sur le projet local de l'habitat (P.L.H.) 2019/2024.** Le P.L.H. fixe les objectifs et les actions permettant à la C.C.P.C.P. de répondre au mieux aux besoins en logement de toutes catégories de population et de favoriser la mixité sociale. Composé d'un diagnostic, d'orientations stratégiques et d'un programme d'actions, le P.L.H. prévoit la création de 960 logements nécessaires au maintien de la population et à l'accueil de nouveaux habitants. Les plans locaux d'urbanisme devront être compatibles avec le P.L.H. À partir des enjeux identifiés dans le diagnostic, cinq grandes orientations ont été définies : - Concilier développement de la Communauté de Communes et équilibre du territoire. - Mobiliser davantage le parc existant dans les centralités pour les dynamiser.- Définir une stratégie foncière et favoriser la qualité des opérations. - Permettre un accès au logement pour tous grâce à la diversité de l'offre. - Renforcer la gouvernance. Le budget nécessaire à la mise en œuvre de ces actions s'établit à 2 596 450 € (hors charges de personnel) sur l'ensemble de la durée du programme (2019-2024). Ce budget global sera décliné annuellement en fonction de l'avancement des actions. À l'échelle de la Commune de DINÉAULT, entre 2019 et 2024, les besoins en logements sont évalués à 42 (7 logements par an en moyenne) pour permettre le maintien de la population et l'accueil de nouveaux habitants. Après délibération le Conseil Municipal donne un avis favorable au PLH 2019/2024. (*Unanimité*).

V. **CCPCP : Modification des statuts liés aux compétences facultatives – Compétence complémentaire de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (G.E.M.A.P.I.)** Les conseillers communautaires, au cours de la séance du 26 juin 2018, ont décidé, à l'unanimité : - de valider le principe selon lequel la C.C.P.C.P. reste adhérente des trois E.P.T.B. (Établissement Public Territorial de Bassin) présents sur son territoire ; - d'ajouter dans les compétences facultatives du statut de la C.C.P.C.P. les compétences complémentaires hors G.E.M.A.P.I. suivantes : ❖ sur le territoire concerné par le bassin versant de la baie de Douarnenez (EPAB) : compétences 4°, 6°, 11° et 12° ❖ sur le territoire concerné par le bassin versant de l'Odet (SIVALODET) : compétences 4°, 6°, 11° et 12° ❖ sur le territoire concerné par le bassin versant de l'Aulne (EPAGA) : 3°, 4°, 6°, 11° et 12°, - de transférer ces compétences aux E.P.T.B. ; [(**NDLR** : 3°= Approvisionnement en eau, 4°= Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols, 6°= Lutte contre la pollution, 11°= Mise en place et exploitation des dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, =12° Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique)] Approuvé (*Unanimité*).

VI. **Demande d'autorisation environnementale présentée par la société centrale BIOGAZ de KASTELLIN en vue d'extension du plan d'épandage associé à son unité de méthanisation** : le dossier est soumis à enquête publique du 7 août au 7 septembre 2018 inclus. Après avoir pris connaissance du projet de la société CENTRALE BIOGAZ DE KASTELLIN, l'Assemblée Municipale émet un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société CENTRALE BIOGAZ DE KASTELLIN en vue de l'extension du plan d'épandage associé à son unité de méthanisation au lieu-dit Coatiborn à CHÂTEAULIN. (4 contre).

VII. **Annulation de la délibération du 14/03/2018 portant sur la modification des rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019** : lors du Conseil Municipal en date du 14 mars 2018, un avis défavorable avait été émis par l'assemblée délibérante au rétablissement de la semaine de quatre jours pour la rentrée scolaire 2018/2019. Cependant, au cours du Conseil Municipal du 28 mars 2018, l'assemblée a de nouveau débattu sur ce sujet et a finalement décidé de suivre l'avis du Conseil d'école du 20 février 2018 qui s'était prononcé favorablement au retour à la semaine de quatre jours pour la rentrée scolaire de septembre 2018. Ce nouvel avis n'a pas fait l'objet de délibération au sens strict. Le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération du 14/03/2018 et émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours (4 abstentions – 4 contre)

(Suite page suivante)



DINÉAULT

Conseil du 21 août 2018 (suite)

N° 45

Septembre 2018

Édition du 21 septembre 2018

- VIII. Suppression et création d'emplois permanents et mise à jour du tableau des emplois :** Le Conseil Municipal, après délibération : - valide la création : ✓ d'un emploi permanent d'Agent polyvalent des écoles (garderie et entretien) à raison de 22 heures par semaine, accessible au grade minimum d'Adjoint Technique et au grade maximum d'Adjoint Technique Principal 2ème Classe, à compter du 1er septembre 2018. - approuve la suppression : ✓ du poste d'Agent polyvalent des écoles (garderie) à raison de 10 heures par semaine, à compter du 1er octobre 2018, ✓ du poste d'Agent polyvalent d'entretien à raison de 11h43 par semaine, à compter du 1er septembre 2018. - décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er septembre 2018. (*Unanimité*).
- IX. Projet de création d'un nouveau parc éolien au lieu-dit Bel Air – Etudes de développement – Partenariat porté par le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement du Finistère (SDEF) avec la société d'économie mixte « Energies en Finistère ».** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, M. Luc COUSQUER, propriétaire concerné, s'étant effectivement retiré au moment du vote, - se déclare favorable au développement d'un nouveau projet éolien sur le territoire de la Commune, sous réserve que ce projet soit réalisé sous maîtrise locale ; - décide, afin de favoriser au maximum l'implication locale de la collectivité et des habitants, et à la condition que le Conseil Communautaire de la C.C.P.C.P. l'approuve, de travailler en partenariat étroit avec le S.D.E.F. et sa S.E.M. « Énergies en Finistère » ; - valide le lancement, par le S.D.E.F. et la S.E.M. « Énergies en Finistère », des premières démarches (analyse technique, maîtrise foncière) en vue d'étudier la faisabilité d'un nouveau parc sur le territoire de la Commune de DINÉAULT à proximité du lieu-dit Bel Air, et ensuite des études de développement, dans l'objectif de faire aboutir le projet ; - prend note du fait que la S.E.M. prendra à sa charge les frais financiers liés à la réalisation de ces études et qu'il ne sera pas demandé de participation à la Commune de DINÉAULT ; (*Unanimité*).
- X. Rue Ménez Ty Lor – Travaux d'effacement des réseaux :** Ces travaux seraient réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (S.D.E.F.) qui propose le programme financier suivant : - Basse Tension 80 000 € H.T. - Éclairage public (réseau et matériel) 69 000 € H.T. - Télécom 44 000 € H.T. Soit un total de 193 000 € H.T. Le financement de la Commune serait le suivant : 53 000 € pour l'éclairage public, 33 000 € pour les Télécom (75% du montant H.T. des travaux) soit **86 000,00 €** au total. (*Unanimité*).
- XI. Quartier de Ty Huré – Travaux d'effacement des réseaux :** Ces travaux seraient réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (S.D.E.F.) qui propose le programme financier suivant : - Basse Tension 91 000 € H.T. - Éclairage public (réseau et matériel) 36 000 € H.T. - Télécom 20 000 € H.T. Soit un total de 147 000 € H.T. Le financement de la commune serait le suivant : 23 000 € pour l'éclairage public, 15 000 € pour les Télécom (75% du montant H.T. des travaux) soit **38 000,00 €** au total. (*Unanimité*).
- XII. Comptabilité Générale – Décision modificative N° 1 de l'exercice 2018.** Il s'agit de transferts comptables d'une nomenclature à une autre : pour la section investissement ils concernent les travaux d'effacement de réseaux (129 000 €), le remboursement du capital de la dette (500 €) et pour la section fonctionnement le contentieux administratif (22 900 €) (*Les 4 élus de l'opposition quitte la salle lors de l'énoncé des faits relatifs au contentieux*). (*Unanimité*).
- XIII. Déviation du réseau d'eaux pluviales au lieu-dit Croix du Guilly – Mission de maîtrise d'œuvre et demande de subvention :** Après échange de vues, l'assemblée délibérante, - approuve le projet de travaux de déviation du réseau d'eaux pluviales au lieu-dit Croix du Guilly ; - émet un avis favorable pour confier la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études ROUX & JANKOWSKI, de CHÂTEAULIN (29150), pour un montant total de 2 000,00 € H.T., soit 2 400,00 € T.T.C. - et autorise que soient sollicités les financements nécessaires y compris les dossiers de demandes de subventions (*Unanimité*).
- XIV. Protection du périmètre immédiat du site de captage des eaux de Lézaff – Validation du projet et demande de subventions :** Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, - approuve le projet d'installation d'une clôture grillagée et de deux portails cadenassés autour des puits de captage du site de Lézaff, pour un montant de travaux qui ne pourra pas excéder 23 000,00 € H.T. - et autorise que soient sollicités les financements nécessaires y compris les dossiers de demandes de subventions (*Unanimité*).
- XV. Protection des eaux de captage de Lézaff – Convention de servitude de passage pour la pose d'une clôture grillagée :** Un projet de convention a été établi afin de permettre à la Commune de DINÉAULT d'installer le grillage de protection sur le terrain appartenant à Mme MOAL. L'assemblée délibérante, invitée à s'exprimer sur ce dossier, - approuve le projet de convention tel qu'il a été présenté. (*Unanimité*).
- XVI. Protection des eaux de captage de Lézaff – Acquisition de terrains sis au lieu-dit Kerdréolet appartenant à Monsieur Yves Riou :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - approuve le principe de l'acquisition des terrains pour une superficie totale de 2 362 m² appartenant à M. Yves RIOU, situés au lieu-dit Kerdréolet en DINÉAULT, afin de renforcer la sécurité du site des captages de Lézaff et d'y installer une clôture grillagée munie d'un portail cadenassé ; - émet un avis favorable aux conditions de la transaction qui sont les suivantes : la Commune de DINÉAULT prendra en charge l'ensemble des frais et honoraires que ladite acquisition aura occasionnés, notamment les frais de bornage, notariés, de publication, d'insertions, de timbres et d'enregistrement ; - accepte le prix de vente à 2 362,00 € ; (2 abstentions).
- XVII. Station de traitement de Kernevez – Remplacement d'une cuve de filtrage et de traitement d'eau potable – Validation et demande de subventions :** Le Conseil Municipal, invité à s'exprimer sur ce dossier, - approuve le projet de remplacement de la cuve de filtrage et de traitement d'eau potable de la station de Kernevez, pour un montant de travaux qui ne pourra pas excéder 50 000,00 € H.T. ; (*Unanimité*).
- XVIII. Bibliothèque – Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service avec la société SEGILOG :** Ce contrat, conclu pour 3 ans non prorogeable par tacite reconduction, arrive à échéance le 14 septembre 2018. La société SEGILOG propose de renouveler celui-ci pour une durée de 2 ans, non prorogeable par tacite reconduction. Le présent contrat prendrait effet à la date du 15 septembre 2018. La rémunération annuelle de la prestation se fera sur la base de : - 1 098,00 € H.T. (1 317,60 € T.T.C.) pour « Cession du droit d'utilisation », - 122,00 € H.T. (146,40 € T.T.C.) pour « Maintenance, formation » (*Unanimité*).

(Suite et fin page suivante)



XX. Salle du Conseil – Renouvellement des sièges : Après délibération, le Conseil Municipal, - considérant le caractère indispensable de ces équipements et la durée d'utilisation qui permet de les affecter en investissement, - émet un avis favorable pour la fourniture de 32 sièges destinés à l'usage de la salle de conseil de la Mairie, dont 2 seront dédiés aux marié(e)s, pour un montant qui ne pourra pas excéder 1 850,00 € H.T., soit 2 220,00 € T.T.C. (*Unanimité*)

XXI. Rue du Yed – Déclassement dans le domaine privé de la commune de la parcelle cadastrée section AB N° 301 en vue de son aliénation : la Commune de DINÉAULT est propriétaire du bien immeuble qui faisait anciennement office de toilettes publiques rue du Yed et dont la superficie est de 10 m². Ce bien, qui avait été cédé à la Commune par Monsieur Yves LABAT, a fait l'objet d'une demande d'acquisition le 6 janvier 2018 par son petit-fils, Monsieur Hervé LABAT, résidant 18 place de l'Église. En effet, les toilettes publiques sont désaffectées depuis le début de l'année 2018 et M. LABAT souhaite pouvoir réintégrer cette parcelle à la propriété familiale dont les terrains sont adjacents. France Domaine a estimé le 22 juin 2018 la valeur du bien à 150,00 euros nets vendeur. Considérant que M. Hervé LABAT s'engage à une utilisation non lucrative du bien cédé, le Conseil Municipal décide : - le déclassement de la parcelle cadastrée section AB n° 301 sise rue du Yed ; - le classement de cette même parcelle dans le domaine privé de la Commune ; - d'approuver le cahier des charges établi, - l'aliénation de cette parcelle à titre gratuit à M. Hervé LABAT, les frais d'arpentage et d'actes notariés étant à la charge de l'acquéreur ; - que cette cession se fera en l'état, la déconstruction de l'édicule étant à la charge du futur acquéreur ; - que le vidage et le nettoyage du dispositif de collecte des eaux usées seront assurés par la Commune ; (*Unanimité*). (1)

XXII. Mairie – Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service avec la société SEGILOG : Ce contrat, conclu pour 3 ans non prorogeable par tacite reconduction, arrive à échéance le 14 octobre 2018. La société SEGILOG propose de renouveler celui-ci pour une durée de 2 ans, non prorogeable par tacite reconduction. Le présent contrat prendrait effet à la date du 15 octobre 2018. La rémunération annuelle de la prestation se fera sur la base de : 4 005,00 € H.T. (4 806,00 € T.T.C.) pour « Cession du droit d'utilisation », 122,00 € H.T. (146,40 € T.T.C.) pour « Maintenance, formation » (*Unanimité*).

Questions diverses : Plusieurs sujets sont abordés dans cette rubrique, notamment la pose éventuelle de panneaux photovoltaïques sur la salle de la Tour d'Auvergne, l'extension de l'Assainissement Collectif, et les possibilités de mise en place d'une résidence partagée. Les projets d'une halle couverte et d'une Maison Médicale sont en cours. L'adduction d'eau potable est achevée. Quant à la voirie communale le programme 2018 suit son cours.

(1) Dans un courrier reçu ces derniers jours, Monsieur Hervé LABAT précise que, compte tenu du caractère gracieux accordé à cette transaction, il remettra, après la signature de l'acte, un chèque de 150,00 € en don pour les actions sociales alimentaires et matérielles assurées par le Centre Communal d'Action Sociale de Dinéault.

(Source : Conseil Municipal. Résumé : Guy LE FLOC'H)



Vie Communale

Travaux

TRAVAUX DE VOIRIE REALISES CET ETE

- 1- Revêtement bicouche au bitume fluxé :- De Saberous jusqu'à Cosquer Lezaff soit : 13000m² coût 26 590 € HT. De - Pont ar Goff jusqu'à Ty Devet soit 13110m² coût 26 920 € HT.
Des travaux de réparations avaient été réalisés en 2017 pour préparer ces revêtements
- 2- Revêtement en béton bitumineux 0/10 : -Route de Pennaros : 2200m², soit 340 tonnes pour 23 105 € HT. Cette solution est plus adaptée aux charges lourdes fréquentes.
- 3- Réparations depuis Gouspaigne via Kéravel, Ty Hollier, Ty Rode jusqu'à la route de Kerjean, en prévision d'un revêtement bicouche fluxé en 2019. Soit 13.5 tonnes d'emplois pour un coût de 13 675€ HT.
- 4- Réparations depuis Treffiec jusqu'au moulin de Lezaff en prévision d'un revêtement bicouche en 2019. Soit 6 tonnes d'emplois pour un coût de 6 050 € HT ;
- 5- Devant la mairie :-Création d'une 2ème place de parking pour handicapé, devant la mairie, accessible sans manœuvre. -Création d'un espace de regroupement et d'un accès plus direct au passage piéton pour les enfants de l'école Pierre DOUGUET lors des transferts vers la cantine. Coût de l'ensemble 2 448€ HT
- 6- Création de chemins piétons en béton bitumineux 0/6 dans le jardin du presbytère. Coût 3 796€ HT.
- 7- Réparations de chaussées affaissées avec purge chemin du Garvan et résidence San Dispar . Coût de 6 500€ HT.
- 8- Autres réparations ; rue du chap, demi rond-point du Guily, Rosconnec, Concily, Crignou, route de Pennaros, carrefour de Ty Devet, coût : 2 850€ HT
- 9- Chemin d'exploitation au-dessus de Cosquer : Empierrement et revêtement de bicouche à l'émulsion de bitume dans une zone très dégradée.
- 10- Création de merlons pour dévier les eaux pluviales ; Kéravel et route du Guily : Coût 2 500€ HT.
- 11- Les travaux ci-dessus ont été réalisés par l'entreprise Eurovia. Un chemin piéton avec bordure a également été commandé à cette entreprise, depuis les Genêts d'or jusqu'à la cité du Menez Hom soit 300 mètres. Ces travaux seront réalisés début 2019 après effacement des réseaux électriques 400V et Télécom de la rue Menez Ty Lor. L'éclairage public de cette rue sera également rénové.
- 12- Dérasement et curage des fossés route de Keravel. Ces travaux sont également prévus sur la VC3 par l'entreprise INIAL.

Le fauchage des accotements de toutes les routes de la commune est en cours par les agents de la commune.

(Texte : Christian HORELLOU)



La commune est condamnée à verser une somme de 22 900 euros à un agent pour une affaire qui s'est déroulée entre 2006 et 2013, c'est-à-dire pendant le mandat précédent.

Le fait qu'il s'agisse ici d'argent public nous mène à la nécessité d'expliquer et de dérouler l'historique des faits et rien que des faits. Chacun pourra ainsi, en dehors de toute polémique, être assuré de la véracité des événements qui ont conduit à la condamnation de la Commune. Ceci permettra également toute fausse interprétation ou amalgame d'une affaire commencée il y a 12 ans.

1. L'affaire démarre en décembre 2005

Décembre 2005, l'agent est titularisé au terme de deux périodes d'essais (un an, puis 6 mois) malgré l'avis défavorable de sa supérieure hiérarchique. Ces périodes d'essais sont pourtant particulièrement importantes quand il s'agit de l'embauche d'un fonctionnaire. Cette embauche porte en germe les difficultés à venir, à savoir un problème relationnel entre l'agent et sa responsable hiérarchique.

2008 et 2010, l'agent concerné porte plainte à deux reprises contre sa supérieure hiérarchique pour harcèlement. La première plainte se traduit par un **rappel à la loi** à l'encontre de la supérieure, la seconde est classée sans suite. Durant cette période, la plaignante est fréquemment placée en congés maladie. Une incapacité partielle permanente est évaluée à 10%. Un congé de maladie ordinaire est notifié à partir du 22 novembre 2012.

2. L'affaire connaît un tournant en février 2013 lorsque le maire reconnaît officiellement, par un arrêté, la responsabilité du service et donc de la commune. A partir de cette date, l'agent qui est donc reconnu en maladie professionnelle ne travaillera plus à l'exception d'un jour et demi en 2015. Cette reconnaissance justifie « *que la plaignante obtienne réparation des préjudices personnels en résultant* » (conclusion du tribunal administratif). C'est après cet arrêté que la plaignante fait expertiser le préjudice subi et réclame à la commune un dédommagement de 43 000 euros.

3. Pourquoi une telle situation ?

Le maire est responsable de la gestion du personnel (article 2121-18) : Il ne résout pas le conflit entre la plaignante et sa responsable hiérarchique. L'ambiance générale dégradée a même pour conséquence une démission, plusieurs demandes de mutation et de la souffrance au travail. **Malgré leur caractère obligatoire** (décret 85-603 20 juin 1985), les fiches de poste sont incomplètes, les organigrammes absents, les entretiens annuels ne sont pas réalisés de 2007 à 2012, la notation est strictement similaire (au millième de point) pour tous les agents en 2013, les formations insuffisantes pour certains agents qui, de ce fait, ne pouvaient prétendre à un avancement de grade par promotion interne ; l'analyse des risques inhérents aux postes de travail est inexistante.

L'ancien maire témoigne en faveur de la plaignante, contre la commune. Le tribunal dit « *L'attestation établie par l'ancien maire de Dinéault, désormais membre de l'opposition, selon laquelle la requérante aurait fait l'objet de pression dépassant le cadre du service administratif n'apparaît pas sur ce point significative, dès lors que ces propos sont contraires à ceux que l'auteur de cette attestation a tenu dans le cadre de l'enquête pénale* ».

4. Depuis le début de notre mandat en 2014 :

Nous avons refusé de payer les 43 000 euros réclamés en réparation du préjudice ce qui a conduit la plaignante à déposer un recours devant le juge administratif.

Nous nous sommes efforcés de mettre fin à cette situation de conflit en mettant en place une organisation pour éviter le lien fonctionnel entre la plaignante et son ancienne supérieure hiérarchique, malgré la très courte durée de présence.

Nous avons conclu avec le Centre De Gestion 29 une convention tripartite (mairie, plaignante, CDG29) de mobilité pour une aide à la recherche d'un autre emploi en dehors de la commune. « *Il ne saurait être reproché à la commune de Dinéault de ne pas avoir mis fin à une situation de harcèlement moral* » dit le tribunal administratif dans ses conclusions en date du 5 juillet 2018.

Quant à la gestion du personnel, elle fonctionne désormais, avec des fiches de poste, des entretiens annuels avec des appréciations différenciées, des plans de formation, une analyse détaillée des risques assortie d'un plan d'améliorations, un régime indemnitaire transparent ...

NB : contrairement à ce qui a été indiqué dans la presse, l'agent administratif concerné fait toujours partie des effectifs rémunérés.

Deux missions majeures des élus, d'ailleurs très liées, sont :

La préservation des **intérêts des Dinéaultais** : Or cette affaire se traduit par un coût financier pour la commune, pour les Dinéaultais et une condamnation humiliante pour notre commune.

Le **bien-être au travail des agents communaux** : Or cette période a été marquée par de la souffrance au travail pour une partie du personnel de notre service administratif.

Nous sommes vigilants pour éviter que de telles situations puissent se produire. !